

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 17 Absents : 12
Suffrages exprimés : 23

RÉPUBLIQUE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 02/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le 05/03/2018

ID : 031-213101181-20180301-D20180209-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/02 du 1^{er} mars 2018

D. 2018/02-09 – FINANCES LOCALES – AFFECTATION DES RESULTATS 2017

L'an deux mil dix-huit, le premier mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : BODIOU Christelle, BOSCARIOL Eric, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

Absents excusés : ABAD-LAHIRLE Nadine, DARES Patrick, DELLAC Anne-Marie, DESCHAMP Lydie, FOISSAC Christian, RIBOUCHON Thomas.

Absents : BINET Pascale, CALVET Karen, MARTINAZZO Estelle, NESPOLO Florence, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : ABAD-LAHIRLE Nadine à CONSTANS Loïc, DARES Patrick à RECOBRE Pierre, DELLAC Anne-Marie à LABIT Alain, DESCHAMP Lydie à SIGAL Sandrine, FOISSAC Christian à BRUN Dante, RIBOUCHON Thomas à DUPUY Daniel.

Les conseillers ont été convoqués le 23 février 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, du PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

SIGAL Sandrine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, et Marie-Brigitte CHOISY, Responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice : + 2 292 924.49 €

B Résultats antérieurs reportés : 0

C Résultat à affecter + 2 292 924.49 €

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement : + 5 910 364.93 €

Solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice : - 3 258 596.08 €

+ Report section d'investissement : + 9 168 961.01 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement : 765 749.60 €

Excédent de financement F = D+E : 5 144 615.33 €

AFFECTATION = C = G+H

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 2 292 924.49 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) : 0 €

Le Conseil adopte à l'unanimité l'affectation des résultats proposée ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le 02 mars 2018

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Daniel DUPUY

